

### T'AS L'ACTUA

nº 221 Mars 2024



#### LE FESTIVAL XL'AIR DE RETOUR : LE 28-29 JUIN





https://www.festivalxlair.fr

Le Festival XL'AiR est de retour à Talensac pour sa deuxième édition, promettant une programmation de qualité avec Superbus et Sanseverino en têtes d'affiche. Vous pouvez découvrir l'intégralité de la programmation sur le site officiel du festival.

La billetterie propose des pass pour 1 ou 2 jours, avec tarifs réduits pour les enfants et accès facilité pour les personnes en situation de handicap. De plus, le camping est gratuit pour les détenteurs de billets.

Les artistes en herbe peuvent s'inscrire avant le 15 mars pour participer au **tremplin musical**. Les conditions sont simples : être un groupe amateur ou émergent, avec au moins un chanteur et deux musiciens, dont la moitié résident ou étudient en Bretagne. Les participants doivent avoir plus de 16 ans, et fournir trois compositions, dont une en français, sans reprises ni titres instrumentaux.

Si vous souhaitez vous impliquer dans cette expérience humaine, musicale et festive, devenez bénévole pour le festival XL'AiR!

#### ÉLECTIONS EUROPÉENNES : LES NOUVEAUTÉS ET MODALITÉS

Le 9 juin, la France se prépare pour les élections européennes. Deux changements notables cette année :

- Pour la première fois, une procédure de demande de procuration entièrement dématérialisée sera testée. Les électeurs peuvent faire leur demande sur le site https://www.maprocuration.gouv.fr.
- Les électeurs utilisant un bulletin de vote imprimé par eux-mêmes, en noir et blanc sur papier blanc à partir des modèles fournis par les candidats, ne verront pas leur vote considéré comme nul, à condition qu'aucun ajout manuscrit ne soit présent.

**Rappel important**: les ressortissants européens, bien qu'éligibles, doivent s'inscrire volontairement. L'inscription peut se faire en ligne sur service-public.fr ou en mairie avec le formulaire Cerfa spécifique (n° 12671\*02).

La date limite d'inscription est fixée au 3 mai 2024 en mairie (ou le 1er mai pour les inscriptions en ligne).

#### 2 PIÉTONS, CYCLISTES ET TROTTINETTISTES, SOYEZ PLUS VISIBLES

Pour assurer votre sécurité lorsque l'éclairage public est faible, pensez à porter des vêtements réfléchissants, tels que des gilets ou des brassards, et à vérifier que votre vélo ou votre trottinette est équipé des dispositifs obligatoires, comme les feux avant et arrière. De plus, la vigilance est essentielle : lorsque vous traversez la route, assurez-vous de regarder attentivement des deux côtés et signalez vos changements de direction pour vous assurer d'être bien visible par les autres usagers de la route.

Feuille mensuelle dinformation

Ille et Vilaine Dépôt légal n°124 n° ISSN : 12715573

Directeur de publication
Bruno DUTEIL, Maire
Rédaction et impression
Secrétariat et
Communication
Responsable
Virginie RICHARD
Adjointe au Maire

Horaires de la mairie

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h15

et de 14h à 18h

SAUF le jeudi après-midi,

fermé au public

Ouvert le 1er samedi du

mois de 9h à 11h45

02 99 09 06 15
mairie@talensac.fr
www.talensac.fr
talensac.ville
n° d'urgence le week-end
06 70 20 09 04



Le mercredi 20 mars marque le début du printemps.

Le passage à l'heure d'été a lieu le dimanche 31 mars. Il faut ajouter une heure à nos montres.

Ainsi, à 2 heures, il sera 3 heures.

Nous perdons une heure de sommeil



#### FCPE SPECTACLE

Quelle Famille ?! Spectacle interactif autour de la parentalité La FCPE et la mairie organisent un spectacle familial autour de la parentalité. Écrit, mis en scène et interprété par Fanny Rondelet et Christian Scelles, il aborde les défis de la vie de famille avec humour.

#### Quelle famille ?!



Le spectacle aura lieu en extérieur le 8 juin 2024 à 15h dans la cour de l'école.

Les enfants sont les bienvenus à partir de 6 ans. Gratuit.

Réservation conseillée : asso.fcpe.talensac@gmail.com

Samedi 16 mars 2024, nous vous invitons à venir nombreux défiler dans les rues de Talensac à l'occasion du carnaval. Le départ est fixé à 15h15 de la salle polyvalente.



Le thème choisi cette année est «Disney».

Les meilleurs déguisements seront récompensés. Un goûter sera offert par l'Apaep à la fin du parcours. Une vente de pizzas est également organisée.

De plus amples informations seront transmises dans le cahier des élèves de l'école ou en contactant l'Apaep via son adresse mail : apaeptalensac@gmail.com.

#### PROGRAMME SENIORS DE MONTFORT

Le programme d'animations seniors de Montfort Communauté est dédié aux résidents âgés de plus de 70 ans.

Ciné seniors présentant "L'abbé Pierre" est prévu le lundi 18 mars à 14h30 à Montfort-sur-Meu. Ce film français retrace la vie et les combats de l'Abbé Pierre, figure emblématique de la lutte contre la misère.



Le tarif est de 3€ sur inscription avant le 8 mars, dans la limite des places disponibles. Pour s'inscrire, contactez le CCAS de Talensac (mairie) au 02 99 09 06 15.

#### LES INFOS DU CENTRE DE LOISIRS

Les vacances à l'Astrolabe ont été axées sur les émotions.

Un moment propice pour construire le char du Carnaval sur le thème du dessin animé "VICE VERSA".

Les enfants sont invités à défiler à côté du char pendant le carnaval qui aura lieu le 16 mars.



L'Espace Jeunes sera fermé pour les vacances de Printemps.

Le groupe de travail sur la cour s'est réuni le 05/02. La prochaine date sera confirmée ultérieurement. Venez nous rejoindre!

Contact : <u>centredeloisirstalensac@orange.fr</u>

#### LA MÉDIATHÈQUE

#### DANS LE CADRE DE L'EFFET NUMÉRIQUE :

#### Lundi 04 mars de 15h00 à 17h00 à la médiathèque

Un atelier ludique et convivial pour apprendre à utiliser un ordinateur ou à donner une seconde vie à son ancien appareil. Avec l'association Réso d'Iffendic.

Entrée libre à partir de 16 ans

#### Samedi 16 mars de 10h30 à 12h30 à la médiathèque

Un atelier ludique et sensoriel accessible à tous pour créer une œuvre partagée qui sera exposée en juin.

Utilisez tous vos sens pour créer une fresque sonore et graphique qui raconte des paysages imaginaires.

L'artiste Bérengère Amiot vous initiera à la création sonore grâce à des applications et des outils numériques tactiles comme la touchboard. Vous pourrez découvrir, seul.e ou en famille, le design interactif ainsi que la fabrication numérique.

Avec Electroni[k] et l'artiste-designer Bérengère Amiot Avec le soutien du département Ille-et-Vilaine Atelier gratuit - Sur inscription à la médiathèque Les enfants ayant moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte



À l'occasion du nettoyage de printemps qui aura lieu le samedi 23 mars, la médiathèque vous propose de découvrir l'exposition du SMICTOM Centre Ouest en partenariat avec l'association Bréal Photos Club « Les déchets dans la nature » du vendredi 15 mars au mercredi 10 avril 2024.

Un escape game sera organisé le mercredi 20 mars de 14h30 à 16h30 en partenariat avec le centre de loisirs et le vendredi 22 mars de 18h à 20h. Chaque session dure 45 minutes.

Gratuit – pour tout public à partir de 8 ans.

Places limitées - Inscription à la médiathèque ou par mail mediatheque.talensac@orange.fr

Des jeux éducatifs sur le tri des déchets et la protection des déchets seront mis à disposition du public.



#### LA PLAINE DE JOIE \_\_\_\_ a plaine de

#### Présentation publique de l'atelier cirque du vendredi

Les enfants qui participent à l'atelier cirque du vendredi à Talensac vous donnent rendez-vous le samedi 15 juin sous le chapiteau du Festival YAKAYALE à Pleumeleuc. Ce sera l'occasion pour eux de présenter le travail mené tout au long de l'année, et pour vous, de profiter pour découvrir les spectacles programmés lors de cet événement. Venez nombreux !



Renseignements et réservations au 06 82 00 90 26 ou laplainedeioie@yahoo.fr

#### L'ÉCOLE DE FOOT, LABELLISÉE FFF!

Le club de football du FCBT vient de se voir reconduire le Label FFF pour son école de foot pour les 3 prochaines années.

Le label FFF est une certification en 60 points qui valide les actions en 4 grands thèmes :

- · le projet éducatif,
- le projet sportif,
- · la qualité des infrastructures,
- le fait que les dirigeants suivent des formations diplômantes.



C'est une belle reconnaissance qui reconnaît le travail engagé depuis 4 ans pour former nos jeunes dirigeants et inscrire les éducations éducatives (notamment au travers des actions PEF) au cœur des entraînements jeunes.

Merci à nos éducateurs et nos dirigeants bénévoles pour leur engagement dans l'école de foot et la progression de nos jeunes licenciés.

#### SOLIDARIBUS : LES PROCHAINES DATES

Le Solidaribus du Secours Populaire Français sera présent à Talensac, offrant accueil, écoute, accès au droit, aide aux démarches et aide alimentaire.

Rendez-vous de 13h30 à 14h30 le 4 mars, le 2 avril, le 29 avril, le 27 mai et le 24 juin.

Au parking de la Hunaudière, rue de la Hunaudière.



#### Prise de RDV:

solidaribus@spf35.org 02.90.02.78.83.

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PÊCHE

Le 13 février 2024, la convention de mise à disposition du droit de pêche de l'étang du Guern a été signée, confiant ce droit à la FDAAPPMA d'Ille-et-Vilaine pour une période d'un an, reconductible tacitement.

La commune assure l'entretien du site tandis que la FDAAPPMA gère la gestion piscicole, mène des actions pour favoriser le cycle naturel des espèces et développe des animations pour le grand public et les établissements scolaires.

La pêche est soumise à la réglementation du Code de l'environnement avec une surveillance assurée par un garde pêche assermenté. Seule la pêche à la ligne est autorisée, les pratiquants doivent être détenteurs d'une carte de membre actif d'une AAPPMA d'Ille-et-Vilaine.

La mairie n'effectue plus la vente de cartes de pêche. Désormais, vous pouvez les acheter sur le site https://www.cartedepeche.fr ou les trouver en vente au magasin Proxi de Talensac.



#### CIVISME

### Ja cabane à dons

Nous constatons malheureusement que des objets inappropriés tels que des déchets ménagers, des chaussures usées ou des objets cassés sont régulièrement déposés. Pour maintenir l'esprit de partage et d'entraide, nous vous prions de respecter la liste des objets acceptés affichée à l'entrée. En ne déposant que ce qui y est mentionné, vous contribuez à préserver cet espace pour le bénéfice de tous. Merci de votre collaboration.



Salle des sports



Des récents actes de vandalisme, de vols et d'intrusions ont malheureusement impacté notre salle des sports, engendrant des dommages évalués à environ 600 euros. Ces incidents nous rappellent l'importance de la vigilance collective et du respect envers nos biens communs.

#### COLLECTE DES RESTOS DU CŒUR

Votre magasin Proxi s'engage aux côtés des Restos du Cœur pour leur collecte nationale les 1er, 2 et 3 Mars. Nous comptons sur votre générosité pour faire de cette collecte un succès!



#### LECTURE : ÉTERNITÉ DE L'INSTAN'

La campagne de Talensac dans les yeux de Pascal Glais et de ces ruraux vivant en osmose avec la nature sur lesquels l'évolution de notre société n'a eu aucune emprise, sublimé par Bruno Merlin le narrateur.

Vous pouvez réserver ce livre dans l'une des médiathèques du réseau Avelia.



#### NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Joignez-vous à nous le samedi 23 mars 2024 pour une journée dédiée au ramassage des déchets.

#### Voici les détails de l'événement :

- Rendez-vous : salle Judicaël à 8h30
- Objectif : nettoyage des environs de Talensac, ramassage des déchets
- Équipement nécessaire : gants et gilet jaune

La Mairie offre un repas du midi à tous les participants.

La Fédération départementale des chasseurs participera à cette journée dans le cadre de l'opération "J'aime la nature propre" en ramassant les déchets en périphérie du bourg.

Pour toute information supplémentaire, contactez la mairie :

Tél: 02 99 09 06 15 E-mail: mairie@talensac.fr

Veuillez ramener le coupon ci-dessous en mairie avant le 19 mars 2024.

### **NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Samedi 23 mars 2024, rendez-vous salle Judicaël à 8h30

#### COUPON RÉPONSE

INSCRIPTION AU NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Nom : Adresse : Prénom:

Téléphone :

Participera au repas

Ne participera pas au repas

Nombre de personnes présentes au repas : Enfants : Adultes :

À déposer à la mairie avant le 19 mars 2024. Contact : mairie@talensac.fr / 02 99 09 06 15



#### ≥ LES MESSES

Samedi 2 mars : 18h à Talensac.

Dimanche 3 mars: 11h à Montfort et

9h30 à Bédée.

Dimanche 10 mars: 9h30 à Iffendic et

11h à Montfort.

Samedi 16 mars : 18h à Talensac.

**Dimanche 17 mars**: 9h30 à Pleumeleuc et 11h à Montfort.

Samedi 23 mars RAMEAUX : 18h à

Bédée.

Dimanche 24 mars RAMEAUX: 10h30

à Talensac et à Iffendic, 11h à Montfort et fermeture de Breteil pour travaux.

**Jeudi 28 mars JEUDI SAINT**: 19h30

Sainte Cène à Montfort.

Vendredi 29 mars VENDREDI SAINT :

Chemin de Croix, 15h à Talensac, à Montfort, à Bédée (office de la passion 18h30), à Pleumeleuc, à Iffendic et à

Breteil (salle paroissiale).

Samedi 30 mars VEILLÉE PASCALE :

21h à Montfort.

Dimanche 31 mars PAQUES : 10h30 à

Talensac et à Iffendic, 11h à Montfort.

#### 🔰 ÉTAT CIVIL

#### Naissances



Alaïs MAHO, le 28 janvier 2024

### PUBLICATION DE

La publication dans la presse des naissances, mariages et décès est maintenant soumise à la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : les données personnelles ne peuvent être publiées dans la presse que si les familles ont donné leur accord à cette publication.

### Tas l'Actua d'avril

Merci de transmettre vos articles par mail à

communication.talensac@gmail.com avant le 16 mars pour le prochain « T'as l'Actua ? ».

......



# La mise en place du tri à la source des biodéchets

Les biodéchets à trier sont les biodéchets alimentaires de cuisine actuellement mélangés aux ordures ménagères. Il s'agit donc essentiellement d'épluchures et de restes de repas, d'origine végétale ou animale (restes de viandes, fromages, poissons...)

Attention! Les végétaux et les déchets du jardin ne sont pas concernés par une évolution réglementaire. Ils doivent être valorisés prioritairement par paillage au pied des haies, par mulch, compostage en tas... ou si ce n'est pas possible apportés en déchèterie.

# Pourquoi le tri à la source?

Actuellement, les biodéchets sont mélangés aux ordures ménagères lors de la collecte. L'usine de valorisation organique du Smictom réalise déjà une extraction des matières biodégradables pour produire un compost. Mais les évolutions réglementaires obligent désormais à proposer en complément un tri à la source pour faciliter le retour au sol de la matière organique.

L'usine de fabrication de compost continuera de valoriser les bios déchets contenus dans la poubelle verte.

## Compostage individuel

Notre territoire possède une **dominante rurale** (87 % de maisons individuelles) pour laquelle le compostage individuel représente une solution efficace et adaptée. Le Smictom soutient les foyers dans cette démarche en leur proposant des composteurs à un **tarif préférentiel**.

Le Smictom accompagne les usagers en habitat collectif ou en lotissement dans la mise en place de sites de compostage partagé. Les entreprises et les établissements du territoire peuvent également installer des composteurs collectifs et solliciter le Smictom pour sensibiliser leur personnel.



# La mise en place du tri à la source des biodéchets

Les biodéchets à trier sont les biodéchets alimentaires de cuisine actuellement mélangés aux ordures ménagères. Il s'agit donc essentiellement d'épluchures et de restes de repas, d'origine végétale ou animale (restes de viandes, fromages, poissons...)

Attention! Les végétaux et les déchets du jardin ne sont pas concernés par une évolution réglementaire. Ils doivent être valorisés prioritairement par paillage au pied des haies, par mulch, compostage en tas... ou si ce n'est pas possible apportés en déchèterie.

# Pourquoi le tri à la source?

Actuellement, les biodéchets sont mélangés aux ordures ménagères lors de la collecte. L'usine de valorisation organique du Smictom réalise déjà une extraction des matières biodégradables pour produire un compost. Mais les évolutions réglementaires obligent désormais à proposer en complément un tri à la source pour faciliter le retour au sol de la matière organique.

L'usine de fabrication de compost continuera de valoriser les bios déchets contenus dans la poubelle verte.

## Compostage individuel

Notre territoire possède une **dominante rurale** (87 % de maisons individuelles) pour laquelle le compostage individuel représente une solution efficace et adaptée. Le Smictom soutient les foyers dans cette démarche en leur proposant des composteurs à un **tarif préférentiel**.

Le Smictom accompagne les usagers en habitat collectif ou en lotissement dans la mise en place de sites de compostage partagé. Les entreprises et les établissements du territoire peuvent également installer des composteurs collectifs et solliciter le Smictom pour sensibiliser leur personnel.



# La mise en place du tri à la source des biodéchets

Les biodéchets à trier sont les biodéchets alimentaires de cuisine actuellement mélangés aux ordures ménagères. Il s'agit donc essentiellement d'épluchures et de restes de repas, d'origine végétale ou animale (restes de viandes, fromages, poissons...)

Attention! Les végétaux et les déchets du jardin ne sont pas concernés par une évolution réglementaire. Ils doivent être valorisés prioritairement par paillage au pied des haies, par mulch, compostage en tas... ou si ce n'est pas possible apportés en déchèterie.

# Pourquoi le tri à la source?

Actuellement, les biodéchets sont mélangés aux ordures ménagères lors de la collecte. L'usine de valorisation organique du Smictom réalise déjà une extraction des matières biodégradables pour produire un compost. Mais les évolutions réglementaires obligent désormais à proposer en complément un tri à la source pour faciliter le retour au sol de la matière organique.

L'usine de fabrication de compost continuera de valoriser les bios déchets contenus dans la poubelle verte.

## Compostage individuel

Notre territoire possède une **dominante rurale** (87 % de maisons individuelles) pour laquelle le compostage individuel représente une solution efficace et adaptée. Le Smictom soutient les foyers dans cette démarche en leur proposant des composteurs à un **tarif préférentiel**.

Le Smictom accompagne les usagers en habitat collectif ou en lotissement dans la mise en place de sites de compostage partagé. Les entreprises et les établissements du territoire peuvent également installer des composteurs collectifs et solliciter le Smictom pour sensibiliser leur personnel.